

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Étaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoint – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIÈRE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2024-053

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC MUTUALISÉ AVEC LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ET DE REQUALIFICATION DE LA RUE EDITH CAVELL

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R. 2162-2 alinéas premier et deux,

VU la Commission MAPA qui s'est réunie au sein de la Ville de Saint-Leu-La-Forêt en date du jeudi 16 mai 2024,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Travaux, Cadre de vie, Développement Durable rendu en date du mardi 11 juin 2024,

VU l'avis favorable de la Commission permanente Finances rendu en date du lundi 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT l'analyse conduite par la Ville de Saint-Leu-La-Forêt, en partenariat avec la Ville de Saint-Prix, dans le cadre des marchés publics sous forme d'accords-cadres passés en groupement de commande dont la Ville de Saint-Leu-La-Forêt est coordonnateur, pour les travaux de requalification et d'enfouissement des réseaux de la rue Edith Cavell,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20240627-DEL2024-053-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

CONSIDERANT que les offres des sociétés FAYOLLE et BIR, analysées suivant les critères définis dans le Règlement de consultation, sont ressorties comme étant les plus avantageuses économiquement pour les travaux de requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux respectivement,

CONSIDERANT que l'offre financière de la société FAYOLLE est d'un montant de 152 346,80 € hors taxes soit 182 816,16 € toutes taxes comprises, et que l'offre financière de la société BIR est de 42 486,50 € hors taxes soit 50 983,80 € toutes taxes comprises,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'attribution des marchés publics sous forme d'accords-cadres en groupement de commande, relatifs aux travaux de requalification de voirie et d'enfouissement des réseaux de la rue Edith Cavell, aux sociétés FAYOLLE et BIR respectivement ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer les offres financières des sociétés FAYOLLE et BIR pour un montant respectivement de 152 346,80 € hors taxes pour les travaux de requalification de voirie, et de 42 486,50 € hors taxes pour les travaux d'enfouissement des réseaux ;

Article 3 : DIT que les dépenses seront imputées sur la section d'investissement du budget communal.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

